

2011\_A053

**OBJET : Politique culturelle - Equipements culturels - Musée Granet Donation de 65 œuvres photographiques de Bernard PLOSSU par la Fondation Almayuda**

Le 14 avril 2011 à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 avril 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etai(en)t Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROCHE Annie - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BERNARD Christine - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEVESA Brigitte - DRAOUZIA Dabbhia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LONG Danièle - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOYA Patrick - MUSSET Alain - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - REAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VILLEVIBILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel - BLAIS Jean-Paul suppléé par CHALLIER Antoinette - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - BENON Charlotte donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à GUEZ Daniel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MICHEL Claude - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LAFON Henri donne pouvoir à SANGLINE Bruno - LOUIT Christian donne pouvoir à CHEVALIER Erick - MANCEL Joël donne pouvoir à LEGIER Michel - MARTIN Régis donne pouvoir à GROSDÉMANGE Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc - MORBELLI Pascale donne pouvoir à REAUDIN Michel - MOUGIN Jacques donne pouvoir à ORCIER Annie - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude donne pouvoir à BRUNET Danièle - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à PIERRON Liliane - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à DECARA Yannick - TONIN Victor donne pouvoir à SILVESTRE Catherine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

AGARRAT Henri - CANAL Jean-Louis - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - FENESTRAZ Martine - GARDIOL Philippe - GUINDE André - JONES Michèle - LAGIER Robert - LICCIA Marcel - MALLETT Raymond - MERSALI Malik - MOHAMMEDI Amaria - NICOLAOU Jean-Claude - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

Acte rendu exécutoire  
Par transmission en  
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le - 5 MAI 2011



## CONSEIL DU 14 AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Jean Bonfillon

**Objet** : Equipements culturels - Musée Granet : Donation de 65 œuvres photographiques de Bernard PLOSSU par la Fondation Almayuda

### Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Donation de 65 œuvres du Photographe Bernard Plossu par la Fondation Almayuda à la Communauté du Pays d'Aix/ Musée Granet.

### Exposé des motifs :

Mes Chers Collègues,

La mythique montagne Sainte-Victoire, motif tutélaire de l'œuvre Cézannienne apparaît depuis la révélation du médium photographique et de la peinture de Cézanne sous ses aspects les plus divers et les plus changeants. Elle auréole le cliché photographique d'une noblesse ou d'une force plastique qui lui est propre.

Dans cet ensemble, l'œuvre de Bernard Plossu se singularise par une impressionnante économie de moyens génératrice de la plus grande poésie dans une revendication critique du mythe Cézannien.

La proposition de cette donation de 65 tirages est une opportunité pour le musée Granet d'enrichir ses collections sur le thème de Sainte-Victoire, site naturel, lieu de promenade, lieu de vie tout autant que référence au motif célébré par Cézanne.

Nous touchons là, avec ces images, à cette complexe connivence entre le quotidien et le mythe, entre l'image banalisée et le symbole, que semble entretenir Bernard Plossu dans son travail depuis ses origines.

Dans cet important ensemble de petits formats photographiques (44 tirages en 13x24 et 21 tirages en 24x30), son œil et sa pratique atypique (utilisation du noir et blanc, focale de 50 mm) traduisent l'originalité d'un motif qui pourrait sembler éculé à force d'être ressassé.

Les collections du Musée Granet sont riches d'œuvres sur le thème de la montagne Sainte-Victoire (Constantin, Granet, Loubon, Grésy, Engalière, Cézanne) et la proposition de cette donation vient compléter du regard neuf d'un des photographes les plus importantes de sa génération, cet ensemble pictural remarquable.

La Fondation Almayuda, dirigée par Marie-France Lasry, est une fondation régie par le droit hispanique. Elle a souhaité faire une action de mécénat en achetant les œuvres photographiques de Bernard Plossu pour une somme de 40 000 €. Elle fait don au musée Granet de l'ensemble des œuvres de Bernard Plossu.

La commission scientifique du ministère de la culture et de la communication a validé l'entrée de ces œuvres dans un musée de Beaux-Arts, par commission réunie en date du 25 novembre 2010.

Ces photographies seront inscrites à l'inventaire du musée Granet sous le numéro 2011.1.1 à 2011.1.65 pour une valeur de 40 000 €.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission scientifique du Ministère de la Culture et de la Communication du 25 Novembre 2010 ;

Au vu de ces éléments, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la donation faite par la Fondation Almayuda de 65 œuvres photographiques de Bernard Plossu, dont l'ensemble des photographies a pour titre « La montagne blanche », à la Communauté du Pays d'Aix/ Musée Granet.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette donation.

**OBJET : Politique culturelle - Equipements culturels - Musée Granet Donation de 65 œuvres photographiques de Bernard PLOSSU par la Fondation Almayuda**

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	127
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	127
Majorité absolue	64
Pour	127
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

